

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

Genève

جنيف

22^{ème} session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel

Examen de la République du Bélarus

**Intervention de la Délégation
du Royaume du Maroc**

Genève, le 4 mai 2015

Salah Eddine TAOUIS

M. le Président,

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la délégation de la République du Bélarus et la féliciter pour la présentation de son rapport qui met en évidence les efforts accomplis depuis son dernier EPU.

Le Maroc prend note de la volonté du Bélarus de protéger les droits de l'homme, notamment les droits économiques et sociaux, qui s'était traduite par des succès dans l'éradication de la pauvreté, la baisse du chômage, la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile et autres.

Le Maroc prend acte de la coopération engagée avec le HCDH dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement de capacités, ainsi que du partenariat développé entre le Gouvernement et la société civile dans le cadre de l'élaboration et de l'application des actes normatifs, de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Nous saluons les efforts consacrés par le Bélarus à la lutte contre la traite des êtres humains et le félicitons des mesures prises, en vertu la loi du 7 janvier 2012, pour garantir la protection sociale et la réadaptation des victimes de la traite.

Dans le cadre de ce dialogue interactif, le Maroc souhaite faire les recommandations suivantes à la République du Bélarus :

- poursuivre ses efforts pour harmoniser sa législation nationale avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

- renforcer davantage les liens de coopération et de coordination avec la société civile en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.

